



## Refus d'indemnisation par l'assurance d'un credit credit

Par **geoandjo**, le **25/10/2016** à **21:54**

Bonjour,

Ayant un crédit immobilier avec une assurance liée au crédit et un métier manuel de jardinier en micro entreprise, après un accident du travail avec arrêt de 3 mois (une opération de la main et rééducation)

l'assurance du crédit n'a pas voulu indemniser cette période car il s'agissait des 3 mois de carence. Ceci provoque de graves difficultés financières.

Est-ce normal ? y a t'il des recours ?

Pour mémoire, l'indemnisation pour arrêt de travail en accident ou maladie est de 20 euros/jour, pour le travailleur en micro entreprise.

NB : on remarquera la concomitance des 3 mois d'arrêt (c'est la règle, dixit le chirurgien) et les 3 mois de carence de l'assurance (pur hasard) ce qui permet de ne pas indemniser la majorité des accidentés légers, les plus nombreux.

Merci.

Par **Visiteur**, le **25/10/2016** à **22:13**

Bsr,oui c'est en général le délai de carence précisé à la signature du contrat.

Pour exemple, idem pour mon contrat loyers impayés sous les yeux, 3 mois également.

..et oui c'est le hasard, car croyez moi, vous auriez pu être handicapé plus longtemps ouvrière...

lorsqu'un malheur frappe avec une grosse invalidité \_ ou un décès- les ayants-droit se félicitent d'être couverts.

Par **Lag0**, le **26/10/2016** à **07:45**

Bonjour,

Ce délai de carence doit bien être précisé au contrat, vous en aviez donc connaissance au moment de le signer.

Par **amajuris**, le **26/10/2016** à **14:08**

bonjour,

et pour avoir un délai de carence de plus faible durée, le coût de l'assurance doit être plus élevé.

salutations

Par **geoandjo**, le **28/10/2016** à **11:09**

bjr, ,

tout cela semble bien ficelé;

en pratique:

l'emprunteur si il veut obtenir un crédit; est obligé de l'assurer....obligé par la loi, la réglementation, par le législateur ( les lobbys ) ce qui d'ailleurs sur "renchérit généreusement le coût globale de son crédit" ( pure hasard ! )

après: selon la règle de "l'offre et de la demande,

"la demande ici étant forcée obligée" ( par la réglementation ! ) ( alors que la vente forcée est interdite, par la loi ? ) les coûts de l'assurance crédit ne peuvent que "s'enflammer", et même "créer de l'inflation" ! et ainsi réduire le pouvoir d'achat du demandeur de crédit !

après; pour les indemnisation le législateur ( lobby ) semble avoir été plus rigoureux, par exemple en adoptant

le cas des 3 mois de carence, étant la demande de remboursement la plus fréquente ( donc la plus coûteuse en remboursement pour les marges de l'assureur ! )

aussi en ne remboursant pas ces 3 mois l'assureur fait de superbes économies non ? ( 1 mois pouvait convenir ! )

Et les clients eux restent dans la panade! merci qui ?

bien amicalement

NB y a t'il tout de même des cas où cette règle des 3 mois de carence ne joue pas ?

Par **chaber**, le **28/10/2016** à **11:24**

bonjour

[citation]NB y a t'il tout de même des cas ou cette règle des 3 mois de carence ne joue pas ?  
[/citation]Tout est précisé dans les conditions générales.

Un délai de carence plus court peut être, selon les sociétés, accordé en cas d'accident

Par **Lag0**, le **28/10/2016** à **13:09**

[citation]en pratique:

l'emprunteur si il veut obtenir un crédit; est obligé de l'assurer....obligé par la loi, la réglementation, par le législateur ( les lobbys ) ce qui d'ailleurs sur "rencherit généreusement le coût globale de son crédit" ( pure hazard ! ) [citation]

Là, vous faites erreur ! Il n'y a aucune assurance obligatoire légalement !

Les banques imposent, elles, le plus souvent l'assurance décès-invalidité. Une telle assurance ne couvre pas les cas comme le votre. Je suppose donc que vous parlez d'une assurance perte d'emploi ou perte de revenus. Une telle assurance n'a rien d'obligatoire.

Personnellement, je n'en ai jamais pris pour obtenir mes crédits.

Par **Visiteur**, le **14/01/2017** à **14:18**

Bjr,

En tant qu'ex professionnel, je peux vous dire que j'ai connu des dizaines de cas de mise en jeu de l'assurance, incapacité temporaire ou permanente, décès.

J'ai aussi monté des opérations sans ass DIT, pour des gens qui préféraient apporter eux mêmes une garantie financière.

Quelle solution préconisés vous contre l'éventuelle impossibilité de payer ?

Il y a en outre plein d'exemples. Assurance-auto sans accident. Assurance maladies sans pathologie !!!